



FRANÇOIS BAROIN
MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE

Communiqué de presse

Communiqué de presse

www.economie.gouv.fr

Paris, le 21 novembre 2011

N°289

François BAROIN souligne devant le Comité consultatif du secteur financier les progrès accomplis et à réaliser en matière de consommation de produits financiers

François BAROIN, Ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, est intervenu devant le Comité consultatif du secteur financier (CCSF) afin de faire le point sur les progrès récents en matière de consommation de produits financiers et le programme de travail des prochains mois.

La **politique du Gouvernement en matière de consommation de produits financiers** est triple :

1. améliorer la **transparence** pour le consommateur ;
2. fournir au consommateur la prestation la plus adaptée à ses besoins et **la moins onéreuse** possible ;
3. permettre au consommateur de faire jouer la **concurrence** en changeant d'établissement ;

La France a d'ailleurs poussé l'inscription de ces principes aux conclusions du G20 de Cannes.

Le Ministre s'est à cette occasion vu présenter le **premier rapport de l'Observatoire des tarifs bancaires**.

La transparence des tarifs a fait d'importants progrès.

Les banques publient depuis cette année sur leurs sites internet une liste standard de 10 tarifs bancaires placée en tête de chaque plaquette. Ces plaquettes sont accessibles en moins de 2 clics pour 83% des banques. Tous les relevés bancaires mensuels disposent dorénavant d'un **récapitulatif des frais**.

François BAROIN se félicite de l'adoption d'un modèle de récapitulatif annuel des frais acquittés par les commerçants pour les encaissements par carte bancaire, en vigueur dès le début de l'année prochaine.

En matière d'assurance, François BAROIN a souhaité que le CCSF poursuive ses travaux sur les moyens de faire davantage jouer la concurrence, en particulier en proposant, d'ici mars 2012, des recommandations pour renforcer la qualité des comparateurs d'assurance sur le prix et le niveau des garanties des contrats.

Il a également demandé au CCSF de se pencher sur la question de la **multi-assurance**.

Il a enfin annoncé que le ministère a pris en charge la rénovation du site Internet de la convention "s'assurer et emprunter avec un risque aggravé de santé (**AERAS**)", qui sera **opérationnel avant la fin de l'année** pour mieux accompagner les consommateurs concernés dans leurs démarches.



Des baisses de tarif, notamment pour les personnes les plus fragiles et les petits commerçants

Pour son premier rapport, qui porte sur la période 2009-2011, l'Observatoire s'est concentré sur l'évolution des tarifs de 10 services bancaires les plus courants, l'évolution des nouvelles offres de gammes de paiements alternatifs (GPA) destinées aux clients démunis de chéquier et l'évolution du prix et du contenu des offres groupées de services (packages).

François BAROIN souligne la qualité du travail accompli par l'Observatoire, qui constitue un progrès important pour la transparence des tarifs bancaires. Il **se félicite de la baisse de certains tarifs** : division par 5 du prix des transferts par internet, baisse de 15% du prix du premier abonnement permettant de gérer ses comptes par internet, baisse de 8% du prix des alertes par SMS, diffusion par 92% des banques des packs sécurité, permettant aux personnes fragiles de bénéficier d'une offre adaptée pour moins de 3 euros par mois en moyenne.

En particulier, les packs sécurité offrent un **plafonnement** en nombre et une réduction en valeur de 50% des commissions d'intervention et **des frais d'incidents**, une alerte anti-dépassement par SMS ou courriel et une carte bancaire à autorisation systématique.

Enfin, **François BAROIN s'est félicité des premières études indépendantes sur l'impact de la loi portant réforme du crédit à la consommation**, qui montre une forte réduction du coût du crédit à la consommation (-900€ en moyenne sur un crédit renouvelable de plafond 3000€). **Il a souhaité que le CCSF puisse effectuer un suivi régulier de la loi** afin d'en mesurer les impacts sur le long terme.

S'agissant des **frais d'encaissement par carte bancaire acquittés par les commerçants**, une offre d'entrée de gamme (pour les volumes inférieurs à 12 000 € de chiffre d'affaires encaissé par carte) sera mise en place d'ici mars 2012 par les intermédiaires financiers pour permettre une **diminution de 30% des commissions**.

Les banques devront proposer une offre attractive pour les paiements de petit montant, permettant une baisse de l'ordre de 45% des commissions, ce qui doit s'accompagner d'une **acceptation plus large de la carte bancaire par les commerçants**. François BAROIN a demandé la constitution d'un **groupe de travail spécifique sur ce sujet**, associant les parlementaires auteurs du rapport de proposition qui lui a été remis en juillet.

Des progrès doivent encore intervenir s'agissant de la mobilité

Suite à un premier rapport de l'Autorité de contrôle prudentiel **sur la mobilité bancaire**, **François BAROIN a demandé à cette autorité de faire usage, sur ce sujet, de son pouvoir de contrôle**

dans le cadre de son activité habituelle de contrôle interne des banques, afin de s'assurer que tous les engagements pris seront respectés dans la durée.

Il a demandé au CCSF de **tirer un bilan de l'évolution des pratiques s'agissant de l'assurance emprunteur**. Il a rappelé à ce sujet la position du Gouvernement, favorable à **l'interdiction des frais de délégation d'assurance**, et le souhait de voir les professionnels s'engager à remettre une **fiche standardisée d'information sur l'assurance emprunteur** dès la première relation avec les clients.



Contacts presse :

Cabinet de François BAROIN :

Pauline HELOT et Aurore MOUYSSET

Conseillers chargés de la communication et de la presse – 01 53 18 42 96